



Délai d'obtention du ccam après publications des bans

Par **Brahim57**, le **17/03/2011** à **21:05**

Bonjour,

Voilà je voudrais juste connaître les délais d'obtention en France du ccam après les 10 jours de publications des bans en mairie.

Deuxième question au sujet de la publication des bans. Pour le ressortissant Français cela se fait en mairie et ça été mon cas, mes pour mon épouse cela se fait il a la mairie de sa circonscription ou au consulat Français en Algérie?

(mariage effectué au consulat de France a Oran)

Merci d'avance.